



Liste des délibérations Conseil municipal du mercredi 13 décembre 2023

Nombre de conseiller municipal en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 07 décembre 2023, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 13 décembre 2023 à 18 heures sous la présidence M. Sébastien BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Sébastien, Le Maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BONNY Corentin, Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie, Mme ENGEL Karine, M. EVRAIN Pierre, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, Mme GILLES Lucie, M. GUILLOT Lionel, M. HARDOUIN Frédéric, M. LOBREGAT Stéphane, Mme TAMISIER Sylvie.

Excusés : M. BERTHELOT Laurent ayant donné pouvoir à Mme ENGEL Karine.

Absente : Mme DEBRIOUDE Jessica.

Mme Gaëlle BARADUC a été élue secrétaire de séance.

Décisions du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2023-12-001 examinée le 13/12/2023 – Ressources humaines : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.**

Le Conseil municipal après avis favorable du Comité Social Territorial, à l'unanimité, souhaite la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux remplissant les conditions réglementaires. Les montants plafonds prévus par décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 seront appliqués.

- **Délibération n° 2023-11-002 examinée le 13/12/2023 – Budget/Finances : Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC – Conseil Départemental).**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction d'un Pump Track (piste VTT et BMX) à proximité du Skate Park pour un montant de 59 200 euros HT.

En cas de validation, la commune peut obtenir un financement de 40% de l'investissement, soit 23 680 euros.

- **Délibération n° 2023-11-003 examinée le 13/12/2023 – Urbanisme : Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n°2 du PLU. Le dossier a été transmis aux personnes publiques associées (PPA) et a ensuite été mis à disposition du public du 27/09/2023 au 30/10/2023. Pour faire suite aux avis des PPA et aux observations du public inscrites au registre, des ajustements ont été apportés et figurent dans le rapport de présentation consultable en mairie.

- **Délibération n° 2023-11-004 examinée le 13/12/2023 – Environnement : Gestion des déchets abandonnés.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention avec l'éco-organisme CITEO permettant d'obtenir un financement et un accompagnement technique concernant la gestion des déchets abandonnés sur la commune.